

Assemblée Générale Extraordinaire

A.M.K

SASU au capital de 1 000 €
58, place Henri Loritz 54000 Nancy
RCS Nancy 907 996 698

L'an deux mille vingt six, ,

Le 29 janvier à 10 heures,

L'actionnaires de la **SASU A.M.K** au capital de 1 000 € s'est réunisen Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société sis 59, place Henri Loritz 54000 Nancy, suivant convocation remise en main propre.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ajay Gopuraj, Président-associé.

Le Président constate qu'est présent :

- Monsieur Ajay Gopuraj possédant :	1000 parts
-	 1000 parts

Que le total des parts présentées a la majorité.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère Extraordinaire est en état de libérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Transfert de siège ;

Première résolution : Transfert le siège social

Les associés ont décidé de transférer le siège social

7, place du 11 novembre 1918 – 93000 Bobigny

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' followed by a series of loops and a horizontal line.